



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSE 2023-01-15
DÉCISION DU MAIRE

OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE TRAVAUX SUR RESEAU D'EAU POTABLE POUR MISE EN CONFORMITE SUITE AU CONSTAT DE PRESENCE DE CVM A SISTERON

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le projet de la commune de SISTERON de créer un réseau neuf d'alimentation en eau potable pour permettre de remplacer et supprimer une ancienne canalisation en PVC qui se dégrade et dépose du chlorure de vinyle monomère dans l'eau de boisson.

VU le montant de l'opération estimé à 20 000 € H.T

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de solliciter une aide de l'Agence de l'Eau et d'autoriser Mr Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande d'aide financière.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau suivant le plan de financement ci-après :

AERMC	10 000 €	50%
COMMUNE	10 000 €	50%
Coût total du projet	20 000 €	

ARTICLE 2 : d'autoriser Mr Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande de subventions

ARTICLE 3 : de solliciter les subventions les plus élevées possibles de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;

ARTICLE 4 : d'autoriser Mr le Maire à demander une dérogation afin de pouvoir réaliser les travaux avant d'avoir une réponse formalisée de l'agence de l'eau ;

ARTICLE 5 : les crédits sont prévus au Budget

ARTICLE 6 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière de Sisteron, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à l'Agence de l'Eau R.M.C.

Fait à Sisteron, le 01/02/2023

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**

Mis en ligne le 28/06/2023 à 15h09

REÇU EN PREFECTURE
le 01/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AU-004-210402095-20230201-2023_01_15D